

Ministère public - Le Château - CP 196 - 2900 Porrentruy 2

Contact :
t +41(0)32 889 61 70

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Ministère public communique :

Le 21 octobre 2019, un habitant de Courfaivre, qui faisait l'objet d'une procédure pénale pour des violences conjugales, tuait sa femme avant de se suicider.

Estimant que les faits pour lesquels il avait été interpellé la semaine précédente aurait dû entraîner son arrestation, certains proches de la défunte ont déposé une plainte commune pour homicide par négligence et pour omission de prêter secours. Cette plainte visait en premier lieu le policier et la procureure qui avaient procédé à l'enquête relative aux violences conjugales.

Un membre du Ministère public ayant été mis en cause, le procureur général a désigné un procureur extraordinaire qui a repris l'enquête ouverte aux fins de déterminer les causes et les circonstances du drame.

L'enquête vient d'aboutir à une ordonnance de classement qui est jointe au présent communiqué. Elle ne reprend pas exactement le texte de celle qui est notifiée aux parties, en ce sens que l'on a estimé que la divulgation de certains détails aurait été contraire à la protection de la personnalité des proches des victimes de cette triste affaire, mais elle devrait permettre aux journalistes que cela intéresse de comprendre le raisonnement qui a été suivi par le Ministère public.

Porrentruy, le 7 avril 2021


Pierre Aubert
Procureur extraordinaire

Annexe : ordonnance de classement